



Compte rendu CTL EMPLOIS du 17 Janvier 2019

Le CTL Emplois 2019 était reconvoqué suite au boycott des 3 O. S. de la première convocation du 10 janvier 2019.

Les représentants FO et CGT ont siégé à cette séance. Nous avons décidé de siéger non pas pour faire de la cogestion, mais réaffirmer nos revendications et mettre la Direction face à ses (nombreuses) contradictions.

En préambule, le Directeur confirme qu'il réunira lors du premier trimestre les élus afin d'évoquer un ASR triennal... de gros changements s'annoncent.

1) les suppressions d'emplois 2019

Cette année encore la Direction supprime 15 emplois en Ardèche, soit 42 emplois supprimés en 3 ans, et 96 emplois supprimés depuis la création de la DGFIP en 2011.

La méthode de calcul « contribution proportionnelle » est out simplement aberrante et n'a aucun fondement ! Les petites directions sans service supra-départemental sont « majorées » en terme de suppression d'emplois

Le directeur décide 5 suppressions dans les SIP et les SIE, soit 1/3 des suppressions 2019. Ce qui ne l'a pas empêché d'affirmer qu'il ne voulait pas trop « toucher » aux services concernées par le prélèvement à la source.

Le Directeur affirmé avoir à « contribution » les services de Direction. Nous lui avons rappelé que les collègues de Direction étaient des collègues comme les autres, et que l'on ne peut que dénoncer la totalité des suppressions d'emplois !

Pour les trésoreries il décide 4 suppressions d'emplois, dont 1 à Lamastre dont la fermeture a été annulée sur décision ministérielle ! La CGT avait demandé au Directeur de renforcer ce poste ! Quel beau signe envoyé aux usagers et collègues... Inacceptable !

2) les horaires SPFE

La direction a décidé fin 2018 au lendemain d'un CTL la fermeture au public des 2 SPF le mercredi après-midi, sans en informer les agents d'accueil des 2 sites, ni les chefs de service concerné par l'accueil du public, ni les représentants du personnel.

La CGT a donc immédiatement interrogé la Direction sur cette façon de procéder. Il nous a été répondu à l'époque que cette mesure n'était que

temporaire...

Mais oh surprise, ce point était à l'ordre du jour pour avis alors que la décision était déjà prise et mise en œuvre avant le CTL.

La CGT s'est insurgée contre cette façon de procéder pour le moins irrespectueuse des instances et des élus des personnels, et à refusé de prendre part au vote.

3) le CSP d'initiative et le PCR

La direction avait décidé en avril 2018 sur injonction de la DG de transférer le CSP d'initiative effectué dans les SIP au PCR (basé à PRIVAS).

Encore une fois, la direction met à l'ordre du jour du CTL un sujet déjà mis en œuvre. **Bravo le dialogue social !!!!**

Nous avons donc refusé une nouvelle fois de prendre part au vote

4) le télétravail

Pour rappel le télétravail est expérimenté dans le département depuis 2018.

La DG entend le généraliser dans la limite de 10 % des agents en poste, et en l'Ardèche entend le limiter à 2 jours maxi par semaine.

La CGT a demandé que les frais engagés par les agents en télétravail soient pris en charge par l'administration (chauffage, électricité, internet). Pour la direction c'est un non catégorique !!

Nous réaffirmons que le télétravail doit rester droit et non une obligation !

En cas de refus de la direction a une demande de télétravail, l'agent doit saisir la CAPL (n'hésitez pas)...

5) Questions diverses

Prime de 200 €

Cette prime de 200 € nets sera versée sur la paye de Février aux agents des SIP, SIE, agents de Direction ayant participé au prélèvement à la source.

Cette prime est tout simplement méprisante ; C'est l'ensemble des agents de la DGFIP qui subit depuis de trop longues années restructurations permanentes et suppressions d'emplois, qui devraient toucher au minimum 1000€ ! Nous réclamons toujours le déblocage du point d'indice et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat engendrée.

Les élus CGT en CTL

**Julien PETIT
Pierre THOMBRAU
Valérie TANNAY
Hervé LE DALLIC**